



Traitement fissures façade de maison

Par **Globulo**, le **02/12/2008** à **16:36**

Bonjour, rnrndes fissures liées à la sécheresse de 2005 sont apparues sur la façade de ma maison. L'arrêt de catastrophe naturelle est passé, l'expert est venu avec une entreprise pour établir le devis des réparations. Il est prévu de traiter les fissures par bouchage, agrafes et enduit uniquement sur les fissures. Le reste de la façade sera recouvert d'une peinture d'imperméabilité type I2. rnD'après l'expert lui-même, les fissures ne se verront pratiquement pas. rnMa question est la suivante : n'y t-il pas une obligation pour les assurances qu'il n'y ait plus de traces du sinistre après réparation ? Ne doivent-ils pas recouvrir toute la façade d'enduit ? D'autant plus que la franchise est de 3000 euros et que l'assurance ne paiera au final que 2600 euros. rnrnMerci de votre réponse, l'expert attend mon accord sur ce devis.

Par **Imragen**, le **22/04/2009** à **20:10**

A Globulo rnJe découvre votre message seulement aujourd'hui. rnLa proposition de votre expert est exactement celle qui m'a été faite. rnLe cabinet indépendant auquel j'ai fait appel m'a rappelé que [s]les fissures sont une conséquence et non pas une cause...[/s] Il est ridicule de les boucher alors que leur origine se trouve dans des fondations fracturées. rnN'acceptez pas. Dans tous les cas exigez de l'expert et de l'entreprise une garantie décennale que les fissures ne réapparaîtront plus! rnJe serais très étonné que l'entreprise accepte. rnNous avons finalement obtenu, après une argumentation forte et la menace d'une action judiciaire, une indemnité de 95 000 € pour réaliser une reprise en sous oeuvre par micro pieux. rnBonne chance